

11 - 1 - 1980



[REDACTED]

Votre lettre du Vos références Nos références Annexes

OBJET

11.109/II/F

Firme ASTRA à Ittre - Inscriptions commerciales bilingues.

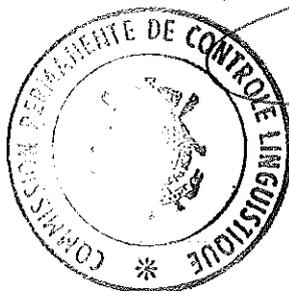
Monsieur,

En sa séance du 11 octobre 1979, la Section française de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique a consacré un examen à votre plainte du 25 juin dernier, introduite contre la blanchisserie ASTRA "de Ittre" (Brabant wallon), du fait de l'existence d'inscriptions bilingues (néerlandais et français) sur "l'un au moins" de ses véhicules commerciaux.

Il s'agit là d'une entreprise privée et le fait incriminé n'entre pas dans le cadre de l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Section  
Française,



[Handwritten signature and redacted name]